

Exigences obligatoires relatives au guindeau – NGCC Terry Fox

- 1.1 Le guindeau doit être un arbre horizontal à entraînement électrique de 440 V, triphasés, 60 Hz avec démarreur.
- 1.2 Le guindeau doit être à double barbotin, et à double poupée de halage. Le barbotin doit être utilisé avec une chaîne étançonnée de 46 mm, calibre U3 (A). Les poupées doivent permettre une traction de 6000 lb avec un câble de 2 po à 120 pi/min.
- 1.3 L'empreinte du guindeau ne doit pas excéder 5300 mm d'un bord à l'autre du navire, sur 2400 mm de la proue à la poupe.
- 1.4 Le guindeau doit être conçu conformément aux règles de la classification de Lloyd's pour une chaîne de 46 mm, de calibre U3 (A). Le guindeau en mesure d'exercer une traction 40,000 lb. Le guindeau doit pouvoir supporter une surcharge équivalant à 150 % de sa charge nominale pour un minimum de 2 min. Le navire utilise 15 traits de chaîne avec une ancre de chaque côté pesant chacune 7781 lb.
- 1.5 Le poids du guindeau ne doit pas dépasser 13 500 lb.
- 1.6 Un socle à l'épreuve des intempéries monté sur le pont doit être inclus. Commandes marche-arrêt, commandes de vitesse, voyant de moteur en marche, voyant d'alimentation, bouton-poussoir de verrouillage en position d'arrêt, ampèremètre, appareil de mesure fin de câble, et chaufferette anticondensation. La puissance de commande nécessaire est des 115 V, triph., 60 Hz.
- 1.7 L'utilisateur devra pouvoir utiliser le guindeau à bâbord et à tribord avec le mécanisme d'embrayage et le mécanisme de frein manuel.
- 1.8 Le guindeau doit être conçu pour permettre de jeter l'ancre lorsqu'il n'y a pas de courant.
- 1.9 Le guindeau doit pouvoir tirer ou descendre l'ancre à une vitesse d'environ 30 pi/min.
- 1.10 Le moteur électrique requiert un système de frein intégré qui est activé lorsque le commutateur est à la position d'arrêt et relâché lorsque le commutateur est actionné d'un côté ou de l'autre de la position d'arrêt.
- 1.11 Tout le système de guindeau doit être en matériau galvanisé et enduit d'un revêtement de qualité marine.
- 1.12 Tout le guindeau et ses composants doivent être approuvés pour le service marin conformément à la Classification Llyod's.
- 1.13 'Anchor Windlass Arrangement', le numéro de dessin 2412-01-00 est attaché. Ce dessin est à titre indicatif pour montrer arrangement actuel en place. Adjudicataire est tenu d'effectuer une visite sur place du NGCC Terry Fox en NL pour confirmer leur proposition en forme et fonctionner correctement avec disposition actuelle des conduits des chaînes, c.-à-d. en tenant compte des conduits de puits, du manchon d'écubier, et les rouleaux de la chaîne.
- 1.14 Soumissionnaire doit inclure dans son offre la daviers et butees de chain / griffe de bossage arrangement pour le port et le tribord ancres.
- 1.15 Un (1) ensemble d'outils spéciaux du fabricant doit être fourni et accompagné d'une liste illustrée des outils.
- 1.16 Trois (3) exemplaires des manuels d'utilisation et d'entretien illustrés du fabricant. Un (1) exemplaire additionnel doit être en français.

- 1.17 Un (1) jeu de pièces de rechange recommandées par le fabricant pour l'entretien doit être fourni avec l'unité.**
- 1.18 Trois (3) exemplaires du manuel illustré des pièces du fabricant pour le modèle spécifique plus un exemplaire additionnel en français.**
- 1.19 La soumission de l'entrepreneur doit inclure le coût associé aux dessins d'installation et à la spécification d'installation du guindeau proposé. La date limite pour soumettre les dessins et la spécification d'installation pour le guindeau proposé est le 1^{er} mars 2013.**
- 1.20 Le guindeau complet doit être livré aux magasins techniques de La Garde côtière canadienne à St. John's, Terre-Neuve au plus tard le 31 mai 2013.**